

Type d'intervention Question écrite (art. 35 RCG)

1^{er} signataire Ostrini Olivier

Cosignataires Delarze Madeleine

Signatures des cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe Parti Socialiste – Centre Gauche / Chervaz Véronique

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Réseau de voies cyclables pour le quotidien

Texte de l'intervention

Cette question a été élaborée avec le groupe Alliance de gauche du Conseil général de Monthey, et elle sera également traitée dans un prochain Conseil de cette Commune. Cela fait sens entre les deux communes pour la question des liaisons interurbaines possibles.

La topographie plane du Chablais offre d'excellentes conditions au vélo. Si le bord du Rhône apparaît comme une alternative agréable pour la détente, force est de constater qu'il n'est pas possible d'en faire une voie cyclable pour des déplacements utilitaires et au quotidien. Les options possibles sont les chemins vicinaux, les bords de route pas toujours sécurisés, les trottoirs et quelques voies cyclables. Se rendre à son travail, rejoindre une gare, aller à son école (professionnelle aussi), visites, emplettes, le faire à vélo n'est pas si simple. S'ajoutent les mauvaises surprises quand il faut passer dans la commune voisine ou dans une zone commerciale, les voies s'arrêtent abruptement, sans connexion, sans signalétiques claires pour se diriger. Il est incontestable que le réseau de voies cyclables pour le quotidien dans le Chablais, entre nos communes valaisannes ou vaudoises, n'est pas encourageant.

Les voies cyclables représentent des enjeux majeurs pour la mobilité, la santé publique et la sécurité (le nombre de cyclistes tués ou blessés a augmenté ces dernières années). Les gens s'adonnent de plus en plus à cette manière de se déplacer, ou aimeraient s'y lancer, et l'arrivée du vélo électrique n'y est pas anodine. Encourager est le maître mot et ces voies cyclables pour le quotidien seraient l'apanage de notre région. Le vélo doit donc être vu comme un moyen de transport et non plus uniquement comme un loisir.

Nous sommes d'autant plus intéressés étant donné que le rapport d'examen de la Confédération de septembre 2018 pour le projet d'agglomération de 3^{ème} génération mentionne que le réseau de mobilité douce (MD) projeté est peu dense et n'est pas conçu en premier lieu pour les déplacements utilitaires et quotidiens puisqu'il privilégie les axes hors réseau routier principal.

Et aussi, la question nous paraît vraiment d'actualité vu le résultat positif, le 23 septembre 2018, de la votation sur l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres. Les voies cyclables seront dès lors juridiquement sur un pied d'égalité avec les chemins et sentiers pédestres.

Conclusion

Ainsi pour comprendre le développement des infrastructures futures pour les vélos, nos questions sont donc les suivantes :

- Pourrions-nous avoir une présentation des mesures de mobilité douce pour Collombey-Muraz retenues dans le cadre du projet Chablais Agglo 3 ? Avec le coût de chacune de ces mesures ?
- La commune a-t-elle des mesures ou des projets pour la mobilité douce hors projet Agglo ?
- Une participation cantonale à la réalisation de certaines mesures est-elle envisageable ?
- Quelle coordination est envisagée entre les communes pour réaliser ces mesures et assurer la continuité du réseau ?
- A quel stade de développement en sont ces mesures (études - projet - réalisation) ?
- La commune a-t-elle un plan des itinéraires de voies cyclables approuvé par le Conseil d'Etat ?
Si oui, quand ? Est-il à jour ? Ce plan est-il disponible et comment est-il consultable (plan physique, site internet, application Smartphone) ?
Si non, la commune a-t-elle l'intention de présenter un tel plan, sous quel délai, quelles voies cyclables comprend-il ?
- Quelle est la concertation ou la coopération avec les communes voisines et/ou d'autres organismes (office du tourisme) afin de relier ces itinéraires ?

Avec nos sincères remerciements pour vos réponses.

Collombey-Muraz, le 12 mai 2019

1^{er} signataire :

